

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DASES 643G Subvention à l'Association des Familles Victimes du Saturnisme – AFVS (12e) au titre de l'année 2012.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'Association des Familles Victimes du Saturnisme (AFVS) sise 3, rue du Niger 75012 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros (2013_00784) est attribuée à l'Association des Familles Victime du Saturnisme (AFVS) (SIMPA 19816) sise 3, rue du Niger 75012 Paris, au titre de l'année 2012.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, rubrique 429, ligne DF34005 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2012 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.